

# Résolutions et décisions

adoptées par l'Assemblée générale  
au cours de sa soixante-quatrième session

Volume II

Décisions

15 septembre – 24 décembre 2009

Assemblée générale

Documents officiels • Soixante-quatrième session  
Supplément n° 49



Nations Unies • New York, 2010

## NOTE

Les résolutions et décisions de l'Assemblée générale sont identifiées comme suit :

### Sessions ordinaires

Jusqu'à la trentième session ordinaire, les résolutions de l'Assemblée générale étaient identifiées par un nombre en chiffres arabes suivi d'un nombre en chiffres romains entre parenthèses indiquant la session [par exemple : résolution 3363 (XXX)]. Lorsque plusieurs résolutions avaient été adoptées sous un même numéro, chacune d'elles était identifiée par une lettre majuscule placée entre les deux éléments [par exemple : résolution 3367 A (XXX), résolutions 3411 A et B (XXX), résolutions 3419 A à D (XXX)]. Les décisions n'étaient pas numérotées.

Depuis la trente et unième session, dans le cadre du nouveau système adopté pour les cotes des documents de l'Assemblée générale, les résolutions et décisions sont identifiées par un nombre en chiffres arabes, indiquant la session, suivi d'une barre oblique et d'un autre nombre en chiffres arabes (par exemple : résolution 31/1, décision 31/301). Lorsque plusieurs résolutions ou décisions ont été adoptées sous un même numéro, chacune d'elles est identifiée par une lettre majuscule placée après les deux éléments (par exemple : résolution 31/16 A, résolutions 31/6 A et B, décisions 31/406 A à E).

### Sessions extraordinaires

Jusqu'à la septième session extraordinaire, les résolutions de l'Assemblée générale étaient identifiées par un nombre en chiffres arabes suivi, entre parenthèses, de l'initiale « S » (de l'anglais « *Special* ») et d'un nombre en chiffres romains indiquant la session [par exemple : résolution 3362 (S-VII)]. Les décisions n'étaient pas numérotées.

Depuis la huitième session extraordinaire, les résolutions et décisions sont identifiées par l'initiale « S » et un nombre en chiffres arabes indiquant la session, suivis d'une barre oblique et d'un autre nombre en chiffres arabes (par exemple : résolution S-8/1, décision S-8/11).

### Sessions extraordinaires d'urgence

Jusqu'à la cinquième session extraordinaire d'urgence, les résolutions de l'Assemblée générale étaient identifiées par un nombre en chiffres arabes suivi, entre parenthèses, des initiales « ES » (de l'anglais « *Emergency Special* ») et d'un nombre en chiffres romains indiquant la session [par exemple : résolution 2252 (ES-V)]. Les décisions n'étaient pas numérotées.

Depuis la sixième session extraordinaire d'urgence, les résolutions et décisions sont identifiées par les initiales « ES » et un nombre en chiffres arabes indiquant la session, suivis d'une barre oblique et d'un autre nombre en chiffres arabes (par exemple : résolution ES-6/1, décision ES-6/11).

Dans chacune des séries décrites ci-dessus, la numérotation suit l'ordre d'adoption.

\*

\* \*

Le présent volume contient les décisions adoptées par l'Assemblée générale du 15 septembre au 24 décembre 2009. Les résolutions adoptées par l'Assemblée pendant cette période, ainsi que la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour, figurent dans le volume I. Les résolutions et décisions adoptées ultérieurement au cours de la soixante-quatrième session paraîtront dans le volume III.

# Table des matières

## Décisions

	<i>Page</i>
A. Élections et nominations.....	4
B. Autres décisions.....	13
1. Décisions adoptées sans renvoi à une grande commission .....	13
2. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Première Commission .....	20
3. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission).....	22
4. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Deuxième Commission.....	23
5. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Troisième Commission.....	25
6. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Cinquième Commission.....	30
7. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Sixième Commission.....	32

## Annexe

Répertoire des décisions .....	35
--------------------------------	----



# Décisions

## Sommaire

<i>Numéro de décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
<b>A. Élections et nominations</b>		
64/401.	Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs .....	4
64/402.	Élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité.....	4
64/403.	Élection de dix-huit membres du Conseil économique et social.....	4
64/404.	Élection de sept membres du Comité du programme et de la coordination.....	5
64/405.	Élection de trente membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international .....	5
64/406.	Élection de vingt-neuf membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement.....	6
64/407.	Nomination de membres du Comité des conférences.....	7
64/408.	Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.....	7
64/409.	Nomination de membres du Comité des contributions .....	8
64/410.	Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements .....	8
64/411.	Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes .....	9
64/412.	Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale .....	9
64/413.	Nomination de membres du Comité consultatif du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.....	10
64/414.	Élection de deux membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix.....	10
64/415.	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994.....	11
64/416.	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991.....	11
<b>B. Autres décisions</b>		
<b>1. Décisions adoptées sans renvoi à une grande commission</b>		
64/501.	Réunions d'organes subsidiaires durant la partie principale de la soixante-quatrième session .....	13
64/502.	Organisation de la soixante-quatrième session.....	13
64/503.	Adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour.....	14
64/504.	Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation.....	15
64/505.	Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994.....	15
64/506.	Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 .....	16
64/507.	Rapport du Conseil des droits de l'homme sur sa douzième session extraordinaire .....	16
64/508.	Rapport de la Cour internationale de Justice.....	16

## Décisions

<i>Numéro de décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
64/509.	Communication faite par le Secrétaire général en application du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies.....	16
64/510.	Rapport du Conseil de sécurité.....	16
64/524.	Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies.....	16
64/549.	Points de l'ordre du jour que l'Assemblée générale doit encore examiner à sa soixante-quatrième session .....	16
<b>2. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Première Commission</b>		
64/512.	La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine.....	20
64/513.	Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale .....	20
64/514.	Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement.....	21
64/515.	Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.....	21
64/516.	Prévention de l'acquisition de matières ou de sources radioactives par des terroristes.....	21
64/517.	Projet de programme de travail et de calendrier de la Première Commission pour 2010.....	21
64/518.	Planification des programmes (Première Commission).....	21
<b>3. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)</b>		
64/519.	Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects .....	22
64/520.	Augmentation du nombre des membres du Comité de l'information.....	22
64/521.	Question de Gibraltar.....	22
64/522.	Projet de programme de travail et de calendrier de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) pour la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale.....	23
64/523.	Planification des programmes [Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)].....	23
<b>4. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Deuxième Commission</b>		
64/511.	Dialogue de haut niveau sur le financement du développement.....	23
64/540.	Questions de politique macroéconomique .....	23
64/541.	Mondialisation et interdépendance .....	23
64/542.	Groupes de pays en situation particulière.....	23
64/543.	Programme de travail de la Deuxième Commission pour la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale.....	24
64/544.	Roulement dans l'exercice des fonctions de rapporteur de la Deuxième Commission.....	25
64/545.	Planification des programmes (Deuxième Commission) .....	25
<b>5. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Troisième Commission</b>		
64/529.	Situation sociale dans le monde en 2009, vue d'ensemble .....	25
64/530.	Célébration du quinzième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.....	26
64/531.	Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la question de la promotion de la femme.....	26

## Décisions

<i>Numéro de décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
64/532.	Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la question de la promotion et de la protection des droits de l'enfant .....	26
64/533.	Situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des peuples autochtones.....	27
64/534.	Adoption du document final de la Conférence d'examen de Durban.....	27
64/535.	Rapport du Secrétaire général sur les efforts déployés au niveau mondial pour éliminer totalement le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et pour assurer la mise en œuvre intégrale et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban .....	27
64/536.	Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la question de la promotion et de la protection des droits de l'homme .....	27
64/537.	Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne.....	29
64/538.	Programme de travail de la Troisième Commission pour la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale .....	29
64/539.	Planification des programmes (Troisième Commission).....	30
<b>6. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Cinquième Commission</b>		
64/546.	Règlement provisoire du personnel.....	30
64/547.	Bureau des Nations Unies pour les partenariats.....	31
64/548.	Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure.....	31
<b>7. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Sixième Commission</b>		
64/525.	Programme de travail provisoire de la Sixième Commission pour la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale.....	32
64/526.	Planification des programmes (Sixième Commission) .....	33
64/527.	Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies .....	33
64/528.	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Conseil des présidents de l'Assemblée générale.....	34

## A. Élections et nominations

### 64/401. Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

À sa 1<sup>re</sup> séance plénière, le 15 septembre 2009, l'Assemblée générale, conformément à l'article 28 de son Règlement intérieur, a nommé membres de la Commission de vérification des pouvoirs pour sa soixante-quatrième session les États Membres suivants : BRÉSIL, CHINE, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, JAMAÏQUE, PHILIPPINES, RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE et ZAMBIE.

### 64/402. Élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité

À sa 20<sup>e</sup> séance plénière, le 15 octobre 2009, l'Assemblée générale, conformément à l'Article 23 de la Charte des Nations Unies et à l'article 142 du Règlement intérieur de l'Assemblée, a élu la BOSNIE-HERZÉGOVINE, le BRÉSIL, le GABON, le LIBAN et le NIGÉRIA membres non permanents du Conseil de sécurité pour un mandat de deux ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2010 afin de remplacer les États ci-après, membres sortants : BURKINA FASO, COSTA RICA, CROATIE, JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE et VIET NAM.

En conséquence, le Conseil de sécurité se compose des quinze États Membres suivants : AUTRICHE\*, BOSNIE-HERZÉGOVINE\*\*, BRÉSIL\*\*, CHINE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FRANCE, GABON\*\*, JAPON\*, LIBAN\*\*, MEXIQUE\*, NIGÉRIA\*\*, OUGANDA\*, ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD et TURQUIE\*.

---

\* Mandat expirant le 31 décembre 2010.

\*\* Mandat expirant le 31 décembre 2011.

### 64/403. Élection de dix-huit membres du Conseil économique et social

À sa 25<sup>e</sup> séance plénière, le 26 octobre 2009, l'Assemblée générale, conformément à l'article 140 du Règlement intérieur de l'Assemblée, a élu l'AUSTRALIE, la FINLANDE, MALTE et la TURQUIE membres du Conseil économique et social à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour le reste du mandat de la NOUVELLE-ZÉLANDE, de la SUÈDE, de la GRÈCE et du PORTUGAL<sup>1</sup>.

À la même séance, l'Assemblée générale, conformément à l'Article 61 de la Charte des Nations Unies et à l'article 145 du Règlement intérieur de l'Assemblée, a élu l'ARGENTINE, les BAHAMAS, le BANGLADESH, la BELGIQUE, le CANADA, le CHILI, les COMORES, l'ÉGYPTE, les ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, le GHANA, l'IRAQ, l'ITALIE, la MONGOLIE, les PHILIPPINES, le RWANDA, la SLOVAQUIE, l'UKRAINE et la ZAMBIE membres du Conseil économique et social pour un mandat de trois ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2010 afin de remplacer les États ci-après, membres sortants : ALGÉRIE, BARBADE, BÉLARUS, BOLIVIE (ÉTAT PLURINATIONAL DE), CANADA, CAP-VERT, EL SALVADOR, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, INDONÉSIE, IRAQ, KAZAKHSTAN, LUXEMBOURG, MALAWI, PAYS-BAS, PHILIPPINES, ROUMANIE, SOMALIE et SOUDAN.

En conséquence, le Conseil économique et social se compose des cinquante-quatre États Membres suivants : ALLEMAGNE\*\*, ARABIE SAOUDITE\*\*, ARGENTINE\*\*\*, AUSTRALIE\*, BAHAMAS\*\*\*, BANGLADESH\*\*\*, BELGIQUE\*\*\*, BRÉSIL\*, CAMEROUN\*, CANADA\*\*\*, CHILI\*\*\*, CHINE\*, COMORES\*\*\*, CONGO\*, CÔTE D'IVOIRE\*\*, ÉGYPTE\*\*\*, ESTONIE\*\*, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE\*\*\*, FÉDÉRATION DE RUSSIE\*, FINLANDE\*, FRANCE\*\*, GHANA\*\*\*, GUATEMALA\*\*, GUINÉE-BISSAU\*\*, INDE\*\*, IRAQ\*\*\*, ITALIE\*\*\*, JAPON\*\*, LIECHTENSTEIN\*\*, MALAISIE\*, MALTE\*\*, MAROC\*\*, MAURICE\*\*, MONGOLIE\*\*\*, MOZAMBIQUE\*, NAMIBIE\*\*, NIGER\*, NORVÈGE\*, PAKISTAN\*, PÉROU\*\*, PHILIPPINES\*\*\*, POLOGNE\*, RÉPUBLIQUE DE CORÉE\*, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA\*, ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD\*,

---

<sup>1</sup> Voir A/64/493.



RWANDA\*\*\*, SAINT-KITTS-ET-NEVIS\*\*, SAINTE-LUCIE\*, SLOVAQUIE\*\*\*, TURQUIE\*\*, UKRAINE\*\*\*, URUGUAY\*, VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU)\*\* et ZAMBIE\*\*\*.

---

\* Mandat expirant le 31 décembre 2010.

\*\* Mandat expirant le 31 décembre 2011.

\*\*\* Mandat expirant le 31 décembre 2012.

#### **64/404. Élection de sept membres du Comité du programme et de la coordination**

À sa 35<sup>e</sup> séance plénière, le 3 novembre 2009, l'Assemblée générale, sur la base des candidatures proposées par le Conseil économique et social<sup>2</sup> et conformément à l'annexe de la résolution 2008 (LX) du Conseil en date du 14 mai 1976 et au paragraphe 1 de la résolution 1987/94 du Conseil en date du 4 décembre 1987, ainsi qu'à la décision 42/450 de l'Assemblée en date du 17 décembre 1987, a élu les COMORES, la FÉDÉRATION DE RUSSIE, HAÏTI, ISRAËL, la NAMIBIE et le VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU) membres du Comité du programme et de la coordination pour un mandat de trois ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2010 afin de pourvoir six des sept sièges vacants des États ci-après, membres sortants : COMORES, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FRANCE, HAÏTI, ISRAËL, VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU) et ZIMBABWE.

À la même séance, l'Assemblée générale a été informée qu'une élection aurait lieu à une date ultérieure, sur la base des candidatures proposées par le Conseil économique et social, pour remplir les quatre sièges restés vacants au sein du Comité du programme et de la coordination<sup>3</sup>.

En conséquence, le Comité du programme et de la coordination se compose des trente États Membres suivants<sup>3</sup> : AFRIQUE DU SUD\*\*, ARGENTINE\*\*, ARMÉNIE\*\*, BANGLADESH\*, BÉLARUS\*\*, BRÉSIL\*\*, CHINE\*, COMORES\*\*\*, CUBA\*\*, ESPAGNE\*\*, FÉDÉRATION DE RUSSIE\*\*, GUINÉE\*\*, HAÏTI\*\*\*, INDE\*\*, IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')\*\*, ISRAËL\*\*\*, ITALIE\*\*, JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE\*, JAMAÏQUE\*, KAZAKHSTAN\*\*, KENYA\*, NAMIBIE\*\*\*, NIGER\*, NIGÉRIA\*\*, PAKISTAN\*\*, RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE\*\*, RÉPUBLIQUE DE CORÉE\*, UKRAINE\*\*, URUGUAY\*\* et VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU)\*\*\*.

---

\* Mandat expirant le 31 décembre 2010.

\*\* Mandat expirant le 31 décembre 2011.

\*\*\* Mandat expirant le 31 décembre 2012.

#### **64/405. Élection de trente membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international**

À sa 35<sup>e</sup> séance plénière, le 3 novembre 2009, l'Assemblée générale, en application des paragraphes 1 à 3 de la section II de sa résolution 2205 (XXI) du 17 décembre 1966, tels que modifiés par le paragraphe 8 de sa résolution 3108 (XXVIII) du 12 décembre 1973 et par l'alinéa *b* du paragraphe 10 de sa résolution 31/99 du 15 décembre 1976, ainsi que sa résolution 57/20 du 19 novembre 2002, a élu l'ALGÉRIE, l'ARGENTINE, l'Australie, l'Autriche, le BÉLARUS, le BRÉSIL, la COLOMBIE, l'ESPAGNE, les ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, les FIDJI, le GABON, l'INDE, l'IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), ISRAËL, l'ITALIE, la JORDANIE, le KENYA, MAURICE, le NIGÉRIA, l'OUGANDA, le PAKISTAN, les PHILIPPINES, la POLOGNE, la RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, la THAÏLANDE, la TURQUIE, l'UKRAINE et le VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU) membres

---

<sup>2</sup> Voir A/64/307 ; voir également les décisions 2009/201 C et 2009/201 D du Conseil économique et social.

<sup>3</sup> Comme indiqué dans le document A/64/307, il y a quatre sièges à pourvoir parmi les États d'Europe occidentale et autres États pour des membres dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection. Trois des mandats viendraient à expiration le 31 décembre 2011 et le quatrième le 31 décembre 2012. Comme indiqué dans sa décision 2009/201 D, le Conseil économique et social a reporté la présentation à une date ultérieure de la candidature d'un membre du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat de trois ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, pour un mandat de six ans prenant effet le 21 juin 2010, afin de remplacer les États ci-après, membres sortants : ALGÉRIE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BÉLARUS, COLOMBIE, ÉQUATEUR, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FIDJI, GABON, GUATEMALA, INDE, IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), ISRAËL, ITALIE, KENYA, LIBAN, MADAGASCAR, MONGOLIE, NIGÉRIA, OUGANDA, PAKISTAN, PARAGUAY, POLOGNE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, SERBIE, SUISSE, THAÏLANDE, VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU) et ZIMBABWE.

En conséquence, la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international se compose des cinquante-huit États Membres suivants<sup>4</sup> : AFRIQUE DU SUD\*, ALGÉRIE\*\*, ALLEMAGNE\*, ARGENTINE\*\*, ARMÉNIE\*, AUSTRALIE\*\*, AUTRICHE\*\*, BAHRÉÏN\*, BÉLARUS\*\*, BÉNIN\*, BOLIVIE (ÉTAT PLURINATIONAL DE)\*, BOTSWANA\*\*, BRÉSIL\*\*, BULGARIE\*, CAMEROUN\*, CANADA\*, CHILI\*, CHINE\*, COLOMBIE\*\*, ÉGYPTE\*, EL SALVADOR\*, ESPAGNE\*\*, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE\*\*, FÉDÉRATION DE RUSSIE\*, FIDJI\*\*, FRANCE\*, GABON\*\*, GRÈCE\*, HONDURAS\*, INDE\*\*, IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')\*\*, ISRAËL\*\*, ITALIE\*\*, JAPON\*, JORDANIE\*\*, KENYA\*\*, LETTONIE\*, MALAISIE\*, MALTE\*, MAROC\*, MAURICE\*\*, MEXIQUE\*, NAMIBIE\*, NIGÉRIA\*\*, NORVÈGE\*, OUGANDA\*\*, PAKISTAN\*\*, PARAGUAY\*\*, PHILIPPINES\*\*, POLOGNE\*\*, RÉPUBLIQUE DE CORÉE\*, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE\*\*, ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD\*, SÉNÉGAL\*, SINGAPOUR\*, SRI LANKA\*, THAÏLANDE\*\*, TURQUIE \*\*, UKRAINE\*\* et VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU)\*\*.

\* Mandat expirant la veille de l'ouverture de la quarante-sixième session de la Commission en 2013.

\*\* Mandat expirant la veille de l'ouverture de la quarante-neuvième session de la Commission en 2016.

#### **64/406. Élection de vingt-neuf membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement**

À sa 35<sup>e</sup> séance plénière, le 3 novembre 2009, l'Assemblée générale, conformément au paragraphe 1 de sa résolution 2997 (XXVII) du 15 décembre 1972, à l'article 92 de son Règlement intérieur et au paragraphe 16 de sa décision 34/401, a élu la HONGRIE membre du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour le reste du mandat du BÉLARUS<sup>5</sup>, prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et expirant le 31 décembre 2011.

À la même séance, l'Assemblée générale, en application de sa décision 43/406 du 24 octobre 1988, a élu l'ALLEMAGNE, ANTIGUA-ET-BARBUDA, l'ARGENTINE, l'AUSTRALIE, la BELGIQUE, le BRÉSIL, le CANADA, la CHINE, les ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, la FÉDÉRATION DE RUSSIE, la FRANCE, le GABON, l'INDONÉSIE, le JAPON, le KENYA, le LESOTHO, la MALAISIE, la MAURITANIE, le MOZAMBIQUE, le PAKISTAN, la RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, la RÉPUBLIQUE DE CORÉE, la RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, la RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, la ROUMANIE, la SUISSE, la TRINITÉ-ET-TOBAGO, l'URUGUAY et la ZAMBIE membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2010 afin de remplacer les États ci-après, membres sortants : AFRIQUE DU SUD, ALGÉRIE, ALLEMAGNE, ANGOLA, ANTIGUA-ET-BARBUDA, ARGENTINE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BELGIQUE, BOTSWANA, BURUNDI, CANADA, CHILI, CHINE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FRANCE, HAÏTI, INDONÉSIE, JAPON, KENYA, OUGANDA, PAKISTAN, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, ROUMANIE, THAÏLANDE et URUGUAY.

En conséquence, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement se compose des cinquante-huit membres suivants : ALLEMAGNE\*\*, ANTIGUA-ET-BARBUDA\*\*, ARABIE SAOUDITE\*, ARGENTINE\*\*, AUSTRALIE\*\*, BAHAMAS\*, BANGLADESH\*,

<sup>4</sup> Des élections pour les deux sièges restant à pourvoir parmi le Groupe des États d'Afrique et le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes se tiendront sur notification des États Membres de ces régions concernés.

<sup>5</sup> Voir A/64/297.

BELGIQUE\*\*, BÉNIN\*, BRÉSIL\*\*, CANADA\*\*, CHINE\*\*, COLOMBIE\*, CONGO\*, COSTA RICA\*, CROATIE\*, CUBA\*, ESPAGNE\*, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE\*\*, FÉDÉRATION DE RUSSIE\*\*, FIDJI\*, FINLANDE\*, FRANCE\*\*, GABON\*\*, GUINÉE\*, HONGRIE\*, INDE\*, INDONÉSIE\*\*, IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D)\*, ISRAËL\*, ITALIE\*, JAPON\*\*, KAZAKHSTAN\*, KENYA\*\*, LESOTHO\*\*, MALAISIE\*\*, MALI\*, MAURICE\*, MAURITANIE\*\*, MEXIQUE\*, MONACO\*, MOZAMBIQUE\*\*, NIGER\*, PAKISTAN\*\*, PAYS-BAS\*, RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE\*\*, RÉPUBLIQUE DE CORÉE\*\*, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE\*\*, RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE\*\*, ROUMANIE\*\*, SERBIE\*, SOMALIE\*, SUISSE\*\*, TRINITÉ-ET-TOBAGO\*\*, TUNISIE\*, TUVALU\*, URUGUAY\*\* et ZAMBIE\*\*.

---

\* Mandat expirant le 31 décembre 2011.

\*\* Mandat expirant le 31 décembre 2013.

#### 64/407. Nomination de membres du Comité des conférences

À sa 35<sup>e</sup> séance plénière, le 3 novembre 2009, l'Assemblée générale, conformément au paragraphe 2 de sa résolution 43/222 B du 21 décembre 1988, a pris note de la nomination par son Président, après consultation avec les présidents des groupes régionaux concernés, de l'ALLEMAGNE, de la CÔTE D'IVOIRE et de la RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE comme membres du Comité des conférences pour un mandat de trois ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2010 afin de pourvoir trois des sept postes devenus vacants du fait de l'expiration du mandat de l'ALLEMAGNE, du BÉLARUS, de la GRENADE, du HONDURAS, du NIGÉRIA, de la RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE et du SÉNÉGAL<sup>6</sup>.

En conséquence, le Comité des conférences se compose des dix-sept États Membres suivants<sup>6</sup> : ALLEMAGNE\*\*\*, ARGENTINE\*, AUTRICHE\*, CHINE\*, CONGO\*\*, CÔTE D'IVOIRE\*\*\*, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE\*, FÉDÉRATION DE RUSSIE\*\*, FRANCE\*\*, JAPON\*, KENYA\*, MALAISIE\*\*, MEXIQUE\*\*, MOZAMBIQUE\*\*, PHILIPPINES\*\*, RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE\*\*\* et TUNISIE\*.

---

\* Mandat expirant le 31 décembre 2010.

\*\* Mandat expirant le 31 décembre 2011.

\*\*\* Mandat expirant le 31 décembre 2012.

#### 64/408. Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

À sa 48<sup>e</sup> séance plénière, le 19 novembre 2009, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission<sup>7</sup>, a nommé les personnes ci-après membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour un mandat de trois ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2010 : M<sup>me</sup> Jasminka Dinić, M. Collen V. Kelapile, M. Stafford O. Neil, M. Mohammad Mustafa Tal et M<sup>me</sup> Nonye Udo.

En conséquence, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires se compose des membres suivants : M<sup>me</sup> Aïcha AFIFI (*Maroc*)\*\*, M<sup>me</sup> Renata ARCHINI (*Italie*)\*\*, M<sup>me</sup> Jasminka DINIĆ (*Croatie*)\*\*\*, M. Jorge FLORES CALLEJAS (*Honduras*)\*, M. Imtiaz HUSSAIN (*Pakistan*)\*, M. Vladimir A. IOSIFOV (*Fédération de Russie*)\*\*, M<sup>me</sup> Misako KAJI (*Japon*)\*, M. Collen V. KELAPILE (*Botswana*)\*\*\*, M. Jerry KRAMER (*Canada*)\*, M. Peter MADDENS (*Belgique*)\*, M<sup>me</sup> Susan M. MCLURG (*États-Unis d'Amérique*)\*\*, M. Stafford O. NEIL

---

<sup>6</sup> Voir A/64/107. Un siège est à pourvoir parmi le Groupe des États d'Afrique, un parmi le Groupe des États de l'Europe orientale et deux parmi le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes pour des membres dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et expirerait le 31 décembre 2012.

<sup>7</sup> A/64/524, par. 11.

(*Jamaïque*)\*\*\*, M. Nagesh SINGH (*Inde*)\*, M. Mohammad Mustafa TAL (*Jordanie*)\*\*\*, M. Alejandro TORRES LÉPORI (*Argentine*)\*\* et M<sup>mc</sup> Nonye UDO (*Nigéria*)\*\*\*.

---

\* Mandat expirant le 31 décembre 2010.

\*\* Mandat expirant le 31 décembre 2011.

\*\*\* Mandat expirant le 31 décembre 2012.

#### 64/409. Nomination de membres du Comité des contributions

À sa 48<sup>e</sup> séance plénière, le 19 novembre 2009, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission<sup>8</sup>, a nommé les personnes ci-après membres du Comité des contributions pour un mandat de trois ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2010 : M. Andrzej T. Abraszewski, M. Meshal Al-Mansour, M. Elmi Ahmed Dualeh, M. Ihor V. Humenny, M<sup>mc</sup> Lisa P. Spratt et M. Shigeki Sumi.

En conséquence, le Comité des contributions se compose des membres suivants : M. Andrzej T. ABRASZEWSKI (*Pologne*)\*\*\*, M. Joseph ACAKPO-SATCHIVI (*Bénin*)\*, M. Meshal AL-MANSOUR (*Koweït*)\*\*\*, M. Abdelmalek BOUHEDDOU (*Algérie*)\*, M. Elmi Ahmed DUALEH (*Somalie*)\*\*\*, M. Gordon ECKERSLEY (*Australie*)\*, M. Bernardo GREIVER DEL HOYO (*Uruguay*)\*, M. Luis Mariano HERMOSILLO SOSA (*Mexique*)\*, M. Ihor V. HUMENNY (*Ukraine*)\*\*\*, M. Vyacheslav A. LOGUTOV (*Fédération de Russie*)\*\*, M. Richard MOON (*Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord*)\*\*, M. PARK Hae-yun (*République de Corée*)\*\*, M. Eduardo Manuel da Fonseca Fernandes RAMOS (*Portugal*)\*, M<sup>mc</sup> Gönke ROSCHER (*Allemagne*)\*\*, M<sup>mc</sup> Lisa P. SPRATT (*États-Unis d'Amérique*)\*\*\*, M. Shigeki SUMI (*Japon*)\*\*\*, M. Courtney H. WILLIAMS (*Jamaïque*)\*\* et M. WU Gang (*Chine*)\*\*.

---

\* Mandat expirant le 31 décembre 2010.

\*\* Mandat expirant le 31 décembre 2011.

\*\*\* Mandat expirant le 31 décembre 2012.

#### 64/410. Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements

À sa 48<sup>e</sup> séance plénière, le 19 novembre 2009, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission<sup>9</sup>, a confirmé le renouvellement par le Secrétaire général du mandat de M. Emilio J. Cárdenas et de M<sup>mc</sup> Linah K. Mohohlo comme membres du Comité des placements pour un mandat de trois ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et le renouvellement du mandat de M. Fernando G. Chico Pardo pour un mandat d'une année prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

En conséquence, le Comité des placements se compose des membres suivants : M. Masakazu ARIKAWA (*Japon*)\*\*, M. Emilio J. CÁRDENAS (*Argentine*)\*\*\*, M. Fernando G. CHICO PARDO (*Mexique*)\*, M. Madhav DHAR (*Inde*)\*\*, M. Achim KASSOW (*Allemagne*)\*, M. Nemir A. KIRDAR (*Iraq*)\*\*, M. William J. McDONOUGH (*États-Unis d'Amérique*)\*, M<sup>mc</sup> Linah K. MOHOHLO (*Botswana*)\*\*\* et M<sup>mc</sup> Hélène PLOIX (*France*)\*.

---

<sup>8</sup> A/64/525, par. 4.

<sup>9</sup> A/64/526, par. 5.

À la 48<sup>e</sup> séance également, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission<sup>10</sup>, a décidé de reconduire dans leurs fonctions de membres ad hoc M. Simon JIANG (*Chine*) et M. Ivan PICTET (*Suisse*) pour un mandat d'une année prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

---

\* Mandat expirant le 31 décembre 2010.

\*\* Mandat expirant le 31 décembre 2011.

\*\*\* Mandat expirant le 31 décembre 2012.

#### **64/411. Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes**

À sa 48<sup>e</sup> séance plénière, le 19 novembre 2009, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission<sup>11</sup>, a nommé le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de la Cour des comptes du ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD membre du Comité des commissaires aux comptes pour un mandat de six ans prenant effet le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

En conséquence, le Comité des commissaires aux comptes se compose des membres suivants : le Vérificateur général des comptes de la Cour des comptes de la CHINE\*\*, le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de la Cour des comptes du ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD\*\*\* et le Vérificateur général des comptes de l'AFRIQUE DU SUD\*.

---

\* Mandat expirant le 30 juin 2012.

\*\* Mandat expirant le 30 juin 2014.

\*\*\* Mandat expirant le 30 juin 2016.

#### **64/412. Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale**

À sa 48<sup>e</sup> séance plénière, le 19 novembre 2009, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission<sup>12</sup>, a nommé les personnes ci-après membres de la Commission de la fonction publique internationale pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2010 : M. Minoru Endo, M<sup>me</sup> Lucretia Myers, M. Gilberto Paranhos Velloso, M. Wolfgang Stöckl et M. Gian Luigi Valenza.

À la même séance, l'Assemblée générale, également sur la recommandation de la Cinquième Commission<sup>12</sup>, a désigné M. Wolfgang Stöckl Vice-Président de la Commission de la fonction publique internationale pour un mandat de quatre ans commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

En conséquence, la Commission de la fonction publique internationale se compose des membres suivants : M. Kingston Papie RHODES (*Sierra Leone*)\*, Président ; M. Wolfgang STÖCKL (*Allemagne*)\*\*\*, Vice-Président ; M. Daasebre Oti BOATENG (*Ghana*)\*, M. Fatih BOUAYAD-AGHA (*Algérie*)\*\*, M. Shamsheer M. CHOWDHURY (*Bangladesh*)\*\*, M. Minoru ENDO (*Japon*)\*\*\*, M. Guillermo Enrique GONZÁLEZ (*Argentine*)\*, M. Vladimir MOROZOV (*Fédération de Russie*)\*\*, M<sup>me</sup> Lucretia MYERS (*États-Unis d'Amérique*)\*\*\*, M. Gilberto PARANHOS VELLOSO (*Brésil*)\*\*\*, M<sup>me</sup> Anita SZLAZAK (*Canada*)\*, M. Gian Luigi VALENZA (*Italie*)\*\*\*, M. WANG Xiaochu (*Chine*)\*\*, M. Eugeniusz WYZNER (*Pologne*)\* et M. El Hassane ZAHID (*Maroc*)\*\*.

---

\* Mandat expirant le 31 décembre 2010.

\*\* Mandat expirant le 31 décembre 2012.

\*\*\* Mandat expirant le 31 décembre 2013.

---

<sup>10</sup> Ibid., par. 6.

<sup>11</sup> A/64/527, par. 4.

<sup>12</sup> A/64/528, par. 7.

**64/413. Nomination de membres du Comité consultatif du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme**

À sa 67<sup>e</sup> séance plénière, le 22 décembre 2009, l'Assemblée générale a pris note de la nomination par son Président de l'ÉGYPTTE, de la RÉPUBLIQUE TCHÈQUE et de la SUÈDE comme membres du Comité consultatif du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme pour un mandat de trois ans commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et se terminant le 31 décembre 2012, afin de remplacer le MEXIQUE, la NORVÈGE et le SOUDAN, membres sortants.

En conséquence, le Comité consultatif du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme se compose des membres suivants : CHILI\*, ÉGYPTTE\*\*, RÉPUBLIQUE DE CORÉE\*, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE\*\* et SUÈDE\*\*.

---

\* Mandat expirant le 31 décembre 2010.

\*\* Mandat expirant le 31 décembre 2012.

**64/414. Élection de deux membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix**

À sa 67<sup>e</sup> séance plénière, le 22 décembre 2009, l'Assemblée générale, conformément à ses résolutions 60/180 du 20 décembre 2005 et 63/145 du 18 décembre 2008, a élu le PÉROU et la RÉPUBLIQUE TCHÈQUE membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix pour un mandat de deux ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2010, afin de remplacer la GÉORGIE et la JAMAÏQUE, membres sortants.

Conformément aux alinéas *a* à *d* du paragraphe 4 de la résolution 60/180, vingt-quatre États ont déjà été élus ou nommés membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix : CHINE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FRANCE, GABON, MEXIQUE et ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD, choisis par le Conseil de sécurité<sup>13</sup>; AUSTRALIE, BRÉSIL, ÉGYPTTE, GUINÉE-BISSAU, MAROC, POLOGNE et RÉPUBLIQUE DE CORÉE, élus par le Conseil économique et social<sup>14</sup>; ALLEMAGNE, CANADA, JAPON, PAYS-BAS et SUÈDE, choisis par les dix pays dont les contributions au budget de l'Organisation des Nations Unies et les contributions volontaires aux fonds, programmes et organismes des Nations Unies sont les plus importantes, dont un fonds permanent pour la consolidation de la paix, et parmi eux<sup>15</sup>; et BANGLADESH, INDE, NÉPAL, NIGÉRIA et PAKISTAN, choisis par les dix pays dont les contributions en personnel militaire et police civile à la disposition des missions des Nations Unies sont les plus importantes, et parmi eux<sup>16</sup>.

En conséquence, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, le Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix se compose des trente et un États Membres suivants : AFRIQUE DU SUD\*\*, ALLEMAGNE\*\*, AUSTRALIE\*\*, BANGLADESH\*\*, BÉNIN\*\*, BRÉSIL\*\*, CANADA\*\*, CHILI\*\*, CHINE\*, ÉGYPTTE\*\*, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE\*, FÉDÉRATION DE RUSSIE\*, FRANCE\*, GABON\*\*, GUINÉE-BISSAU\*\*, INDE\*\*, JAPON\*\*, MAROC\*\*, MEXIQUE\*\*, NÉPAL\*\*, NIGÉRIA\*\*, PAKISTAN\*\*, PAYS-BAS\*\*, PÉROU\*\*, POLOGNE\*\*, RÉPUBLIQUE DE CORÉE\*\*, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE\*\*, ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD\*, SUÈDE\*\*, THAÏLANDE\*\* et URUGUAY\*\*.

---

\* Membres permanents du Conseil de sécurité.

\*\* Mandat expirant le 31 décembre 2010.

\*\*\*\* Mandat expirant le 31 décembre 2011.

---

<sup>13</sup> Voir S/2009/683.

<sup>14</sup> Voir décisions 2008/201 G et 2009/201 F du Conseil économique et social.

<sup>15</sup> Voir A/63/632.

<sup>16</sup> Voir A/63/631.

**64/415. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994**

À sa 68<sup>e</sup> séance plénière, le 23 décembre 2009, l'Assemblée générale, ayant examiné la lettre du Secrétaire général, en date du 23 novembre 2009<sup>17</sup>, et la lettre du Président du Conseil de sécurité, en date du 22 décembre 2009, transmettant le texte de la résolution 1901 (2009) du Conseil, en date du 16 décembre 2009<sup>18</sup> :

a) A souligné son intention de proroger, d'ici au 30 juin 2010, le mandat de tous les juges de première instance du Tribunal pénal international sur la base des projections concernant l'audiencement des affaires ainsi que le mandat de tous les juges d'appel jusqu'au 31 décembre 2012 ou jusqu'à l'achèvement de tous les procès dont ils ont été saisis si celui-ci intervenait à une date antérieure;

b) A décidé qu'afin de permettre au Tribunal pénal international d'achever les procès en cours ou de mener à terme de nouveaux procès, le nombre total de juges *ad litem* siégeant au Tribunal pourrait parfois temporairement dépasser le maximum de neuf prévu au paragraphe 1 de l'article 11 du Statut du Tribunal, sans jamais être supérieur au nombre de douze, devant être ramené à un maximum de neuf d'ici au 31 décembre 2010;

c) A décidé que, malgré l'expiration de son mandat le 31 décembre 2009, le juge Eric Møse siégerait jusqu'à la fin de l'affaire *Setako* dont il a été saisi avant l'expiration de son mandat; et a pris acte de l'intention du Tribunal pénal international de mener à terme l'affaire avant la fin février 2010.

**64/416. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991**

À sa 68<sup>e</sup> séance plénière, le 23 décembre 2009, l'Assemblée générale, ayant examiné la lettre du Secrétaire général, en date du 28 octobre 2009<sup>19</sup>, et la lettre du Président du Conseil de sécurité, en date du 22 décembre 2009, transmettant le texte de la résolution 1900 (2009) du Conseil, en date du 16 décembre 2009<sup>20</sup> :

a) A souligné son intention de proroger, d'ici au 30 juin 2010, le mandat de tous les juges de première instance du Tribunal pénal international, sur la base des projections concernant l'audiencement des affaires ainsi que le mandat de tous les juges d'appel jusqu'au 31 décembre 2012 ou jusqu'à l'achèvement de tous les procès dont ils ont été saisis si celui-ci intervenait à une date antérieure;

b) A décidé que, malgré l'expiration de leur mandat le 31 décembre 2009, les juges Kimberley Prost (Canada) et Ole Bjørn Støle (Norvège) siégeraient jusqu'à la fin de l'affaire *Popović* dont ils avaient été saisis avant l'expiration de leur mandat; et a pris acte de l'intention du Tribunal pénal international de mener à terme l'affaire avant la fin mars 2010;

---

<sup>17</sup> A/64/513.

<sup>18</sup> A/64/590.

<sup>19</sup> A/64/510.

<sup>20</sup> A/64/591.

## Décisions

---

c) A décidé qu'à cet égard, le nombre total de juges *ad litem* siégeant au Tribunal pénal international pourrait temporairement dépasser le maximum de douze prévu au paragraphe 1 de l'article 12 du Statut du Tribunal, sans jamais être supérieur au nombre de treize, devant être ramené à un maximum de douze d'ici au 31 mars 2010 ;

d) A décidé de permettre aux juges *ad litem* Prost et Støle de siéger au Tribunal pénal international au-delà de la durée totale de service prévue au paragraphe 2 de l'article 13 *ter* du Statut du Tribunal.



## B. Autres décisions

### 1. Décisions adoptées sans renvoi à une grande commission

#### 64/501. Réunions d'organes subsidiaires durant la partie principale de la soixante-quatrième session

À sa 1<sup>re</sup> séance plénière, le 15 septembre 2009, l'Assemblée générale a décidé d'autoriser le Comité des relations avec le pays hôte, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, la Commission du désarmement, le Conseil exécutif de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, le Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies et le Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, organes subsidiaires de l'Assemblée désignés dans la lettre de la Présidente du Comité des conférences en date du 8 septembre 2009<sup>21</sup>, à se réunir durant la partie principale de la soixante-quatrième session de l'Assemblée.

À sa 26<sup>e</sup> séance plénière, le 27 octobre 2009, l'Assemblée générale a décidé d'autoriser le Forum des Nations Unies sur les forêts et le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population à se réunir durant la partie principale de la soixante-quatrième session de l'Assemblée à New York, à la stricte condition que les séances soient organisées si les installations et les services nécessaires sont disponibles<sup>22</sup>.

#### 64/502. Organisation de la soixante-quatrième session

À sa 2<sup>e</sup> séance plénière, le 18 septembre 2009, l'Assemblée générale, sur la recommandation formulée par le Bureau dans son premier rapport<sup>23</sup>, a adopté plusieurs dispositions concernant l'organisation de la soixante-quatrième session.

À sa 8<sup>e</sup> séance plénière, le 25 septembre 2009, le Président de l'Assemblée générale a décidé d'autoriser le Président de la Haute autorité de la transition de la République de Madagascar à prendre la parole au débat général. À la même séance, l'Assemblée a décidé, conformément à l'article 71 de son Règlement intérieur, par un vote enregistré de 4 voix contre 23, avec 6 abstentions<sup>24</sup>, portant sur la décision de son Président, de s'y opposer.

À sa 17<sup>e</sup> séance plénière, le 12 octobre 2009, l'Assemblée générale, sur la proposition de son Président et sans créer de précédent, a décidé d'inviter la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population à faire une déclaration à l'occasion de la célébration du quinzième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement, au titre du point 48 de l'ordre du jour intitulé « Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes ».

---

<sup>21</sup> A/64/348.

<sup>22</sup> Voir A/64/348/Add.1.

<sup>23</sup> A/64/250, par. 3 à 43.

<sup>24</sup> Les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour* : Danemark, Équateur, Madagascar, Malaisie

*Ont voté contre* : Afrique du Sud, Angola, Argentine, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Canada, Congo, Inde, Jamaïque, Kenya, Malawi, Mozambique, Namibie, Nicaragua, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Seychelles, Suriname, Swaziland, Venezuela (République bolivarienne du), Zambie, Zimbabwe

*Se sont abstenus* : Cameroun, Liban, Liechtenstein, Mali, Trinité-et-Tobago, Vanuatu.

À sa 38<sup>e</sup> séance plénière, le 5 novembre 2009, l'Assemblée générale, sur la proposition de son Président et sans créer de précédent, a décidé d'inviter le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à faire une déclaration à cette séance.

À sa 49<sup>e</sup> séance plénière, le 20 novembre 2009, l'Assemblée générale, sur la demande du Président de la Deuxième Commission, a décidé de prolonger les travaux de la Commission jusqu'au vendredi 4 décembre 2009.

À sa 52<sup>e</sup> séance plénière, le 1<sup>er</sup> décembre 2009, l'Assemblée générale a décidé de prolonger la période de travail de la Sixième Commission afin qu'elle puisse examiner spécifiquement les points 169 et 171 de l'ordre du jour intitulés respectivement : « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée » et « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Conseil des présidents de l'Assemblée générale », qui ont été renvoyés à cette Commission<sup>25</sup>.

À sa 57<sup>e</sup> séance plénière, le 4 décembre 2009, l'Assemblée générale, sur la demande du Président de la Deuxième Commission, a décidé de prolonger de nouveau les travaux de la Commission jusqu'au mercredi 9 décembre 2009.

À sa 61<sup>e</sup> séance plénière, le 10 décembre 2009, l'Assemblée générale, sur la demande du Président de la Deuxième Commission, a décidé de prolonger de nouveau les travaux de la Commission jusqu'au vendredi 11 décembre 2009.

À sa 63<sup>e</sup> séance plénière, le 11 décembre 2009, l'Assemblée générale, sur la proposition de son Président, a décidé de reporter du mardi 15 décembre 2009 au mardi 22 décembre 2009 la date de suspension des travaux de sa soixante-quatrième session.

À la même séance, l'Assemblée générale, sur la demande du Président de la Cinquième Commission, a décidé de prolonger les travaux de la Commission jusqu'au vendredi 18 décembre 2009.

À sa 66<sup>e</sup> séance plénière, le 21 décembre 2009, l'Assemblée générale, sur la proposition de son Président, a décidé de reporter du mardi 22 décembre 2009 au mercredi 23 décembre 2009 la date de suspension des travaux de sa soixante-quatrième session.

À la même séance, l'Assemblée générale, sur la proposition de son Président, a décidé de prolonger de nouveau les travaux de la Cinquième Commission jusqu'au mardi 22 décembre 2009.

À sa 67<sup>e</sup> séance plénière, le 22 décembre 2009, l'Assemblée générale, sur la proposition de son Président, a décidé de prolonger de nouveau les travaux de la Cinquième Commission jusqu'au mercredi 23 décembre 2009.

### **64/503. Adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour**

À sa 2<sup>e</sup> séance plénière, le 18 septembre 2009, l'Assemblée générale, sur la recommandation formulée par le Bureau dans son premier rapport<sup>26</sup>, a adopté l'ordre du jour<sup>27</sup> et la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour<sup>28</sup> de la soixante-quatrième session.

À la même séance, l'Assemblée générale, sur la recommandation formulée par le Bureau dans son premier rapport<sup>29</sup>, a décidé de reporter l'examen de la question intitulée « Question des îles malgaches Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India » et de l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-cinquième session.

---

<sup>25</sup> Voir décision 64/503.

<sup>26</sup> A/64/250, par. 61 à 72.

<sup>27</sup> A/64/251.

<sup>28</sup> A/64/252.

<sup>29</sup> A/64/250, par. 51.

À sa 52<sup>e</sup> séance plénière, le 1<sup>er</sup> décembre 2009, l'Assemblée générale, sur la recommandation formulée par le Bureau dans son deuxième rapport<sup>30</sup>, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-quatrième session une question additionnelle intitulée « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée », sous le titre I (Questions d'organisation, questions administratives et autres questions), et de la renvoyer à la Sixième Commission.

À la même séance, l'Assemblée générale, sur la recommandation formulée par le Bureau dans son deuxième rapport<sup>31</sup>, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-quatrième session une question additionnelle intitulée « Université des Nations Unies », sous le titre B (Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et aux décisions issues des récentes conférences des Nations Unies), et de la renvoyer à la Deuxième Commission.

À la même séance également, l'Assemblée générale, sur la recommandation formulée par le Bureau dans son deuxième rapport<sup>32</sup>, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-quatrième session une question additionnelle intitulée « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Conseil des présidents de l'Assemblée générale », sous le titre I (Questions d'organisation, questions administratives et autres questions), et de la renvoyer à la Sixième Commission.

À la même séance également, l'Assemblée générale, sur la recommandation formulée par le Bureau dans son deuxième rapport<sup>33</sup>, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-quatrième session une question additionnelle intitulée « Question de l'île comorienne de Mayotte », sous le titre A (Maintien de la paix et de la sécurité internationales), étant entendu que l'Assemblée ne l'examinerait pas jusqu'à nouvel ordre.

À sa 66<sup>e</sup> séance plénière, le 21 décembre 2009, l'Assemblée générale a décidé d'examiner directement en séance plénière le point subsidiaire *b* du point 58 de l'ordre du jour intitulé « Coopération Sud-Sud pour le développement », sous le titre B (Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et aux décisions issues des récentes conférences des Nations Unies), et de procéder immédiatement à son examen afin d'examiner sans retard un projet de résolution<sup>34</sup>.

### **64/504. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation**

À sa 15<sup>e</sup> séance plénière, le 6 octobre 2009, l'Assemblée générale a pris acte du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation<sup>35</sup>.

### **64/505. Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994**

À sa 16<sup>e</sup> séance plénière, le 8 octobre 2009, l'Assemblée générale a pris acte du quatorzième rapport annuel du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire

---

<sup>30</sup> A/64/250/Add.1, par. 1.

<sup>31</sup> Ibid., par. 3.

<sup>32</sup> Ibid., par. 4.

<sup>33</sup> Ibid., par. 5.

<sup>34</sup> A/64/L.37.

<sup>35</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 1 (A/64/1).*

du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994<sup>36</sup>.

**64/506. Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991**

À sa 16<sup>e</sup> séance plénière, le 8 octobre 2009, l'Assemblée générale a pris acte du seizième rapport annuel du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991<sup>37</sup>.

**64/507. Rapport du Conseil des droits de l'homme sur sa douzième session extraordinaire**

À sa 27<sup>e</sup> séance plénière, le 28 octobre 2009, l'Assemblée générale, rappelant sa décision 64/503 du 18 septembre 2009, par laquelle, entre autres, le point 64 de l'ordre du jour intitulé « Rapport du Conseil des droits de l'homme » était renvoyé en séance plénière et à la Troisième Commission, a décidé, sans établir de précédent, d'examiner directement en séance plénière le rapport du Conseil des droits de l'homme sur sa douzième session extraordinaire<sup>38</sup>.

**64/508. Rapport de la Cour internationale de Justice**

À sa 30<sup>e</sup> séance plénière, le 29 octobre 2009, l'Assemblée générale a pris acte du rapport de la Cour internationale de Justice<sup>39</sup>.

**64/509. Communication faite par le Secrétaire général en application du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies**

À sa 43<sup>e</sup> séance plénière, le 12 novembre 2009, l'Assemblée générale a pris acte de la note du Secrétaire général<sup>40</sup>.

**64/510. Rapport du Conseil de sécurité**

À sa 46<sup>e</sup> séance plénière, le 13 novembre 2009, l'Assemblée générale a pris acte du rapport du Conseil de sécurité<sup>41</sup>.

**64/524. Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies**

À sa 62<sup>e</sup> séance plénière, le 10 décembre 2009, l'Assemblée générale a décidé de reporter l'examen de la question intitulée « Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies » et de l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-cinquième session.

**64/549. Points de l'ordre du jour que l'Assemblée générale doit encore examiner à sa soixante-quatrième session**

À sa 68<sup>e</sup> séance plénière, le 24 décembre 2009, l'Assemblée générale a décidé que, mis à part les questions d'organisation et les points de l'ordre du jour qu'elle aurait à examiner en application de son Règlement intérieur, les points ci-après restaient à l'examen pendant sa soixante-quatrième session :

---

<sup>36</sup> Voir A/64/206-S/2009/396.

<sup>37</sup> Voir A/64/205-S/2009/394.

<sup>38</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 53 A (A/64/53/Add.1).*

<sup>39</sup> *Ibid.*, *Supplément n° 4 (A/64/4).*

<sup>40</sup> A/64/300.

<sup>41</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 2 (A/64/2).*

## Décisions

---

- Point 9. Rapport du Conseil de sécurité
- Point 10. Rapport de la Commission de consolidation de la paix
- Point 13. Prévention des conflits armés
- Point 14. Conflits prolongés dans la région du groupe GUAM et leurs incidences sur la paix et la sécurité internationales et sur le développement
- Point 15. La situation au Moyen-Orient
- Point 16. Question de Palestine
- Point 18. La situation dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan
- Point 20. La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement
- Point 21. Question de Chypre
- Point 22. Agression armée contre la République démocratique du Congo
- Point 23. Question des îles Falkland (Malvinas)
- Point 24. La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti
- Point 25. L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires irakiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales
- Point 26. Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression irakienne contre le Koweït
- Point 29. Effets des rayonnements ionisants
- Point 33. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects
- Point 42. Rapport du Conseil économique et social
- Point 44. Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et de la Déclaration politique sur le VIH/sida
- Point 45. Le sport au service de la paix et du développement : édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique
- Point 46. La crise mondiale de la sécurité routière
- Point 48. Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes
- Point 49. Culture de paix
- Point 52. Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008
- Point 53. Développement durable :
  - d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
- Point 62. Promotion de la femme
- Point 63. Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
- Point 64. Rapport du Conseil des droits de l'homme

## Décisions

---

- Point 70. Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale :
- a) Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies
- Point 77. Demande d'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la question de savoir si la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo est conforme au droit international
- Point 96. Désarmement général et complet
- Point 106. Mesures visant à éliminer le terrorisme international
- Point 107. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation
- Point 108. Rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix
- Point 111. Élections aux sièges devenus vacants des organes subsidiaires et autres élections :
- a) Élection de sept membres du Comité du programme et de la coordination
  - b) Élection du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés
  - c) Élection de trente membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
  - d) Élection du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement
  - f) Élection du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains
  - h) Élection de quatorze membres du Conseil des droits de l'homme
- Point 112. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations :
- f) Nomination de membres du Comité des conférences
  - g) Nomination de membres du Corps commun d'inspection
  - i) Nomination du Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne
  - j) Nomination de trois juges *ad litem* du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies
- Point 113. Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies
- Point 114. Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire
- Point 115. La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies
- Point 118. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale
- Point 119. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes
- Point 120. Renforcement du système des Nations Unies
- Point 121. Réforme des Nations Unies : mesures et propositions
- Point 122. Suite donnée aux recommandations de la Commission d'enquête indépendante sur la gestion administrative et le contrôle interne du programme « pétrole contre nourriture » de l'Organisation des Nations Unies
- Point 123. Santé mondiale et politique étrangère

- Point 125. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation du Traité de sécurité collective
- Point 126. Soixante-cinquième anniversaire de la fin de la Deuxième Guerre mondiale
- Point 127. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994
- Point 128. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
- Point 129. Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes
- Point 130. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies
- Point 131. Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009
- Point 132. Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011
- Point 133. Planification des programmes
- Point 134. Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies
- Point 135. Plan des conférences
- Point 136. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies
- Point 137. Gestion des ressources humaines
- Point 138. Corps commun d'inspection
- Point 139. Régime commun des Nations Unies
- Point 140. Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne
- Point 141. Examen de l'application des résolutions 48/218 B, 54/244 et 59/272 de l'Assemblée générale
- Point 142. Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies
- Point 143. Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994
- Point 144. Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
- Point 145. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses relatives aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies
- Point 146. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies
- Point 147. Financement de l'Opération des Nations Unies au Burundi
- Point 148. Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
- Point 149. Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

- Point 150. Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo
- Point 151. Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental
- Point 152. Financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste
- Point 153. Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée
- Point 154. Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie
- Point 155. Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
- Point 156. Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
- Point 157. Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria
- Point 158. Financement des Forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient
- Point 159. Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan
- Point 160. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
- Point 161. Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
- Point 162. Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad
- Point 163. Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité
- Point 172. Question de l'île comorienne de Mayotte

## ***2. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Première Commission***

### **64/512. La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine**

À sa 55<sup>e</sup> séance plénière, le 2 décembre 2009, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Première Commission<sup>42</sup>, rappelant sa résolution 62/21, adoptée à l'unanimité le 5 décembre 2007, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-sixième session la question intitulée « La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine ».

### **64/513. Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale**

À sa 55<sup>e</sup> séance plénière, le 2 décembre 2009, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Première Commission<sup>43</sup>, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-sixième session la question intitulée « Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale ».

---

<sup>42</sup> A/64/384, par. 7.

<sup>43</sup> A/64/385, par. 7.



**64/514. Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement**

À sa 55<sup>e</sup> séance plénière, le 2 décembre 2009, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Première Commission<sup>44</sup>, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-cinquième session la question intitulée « Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement ».

**64/515. Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement**

À sa 55<sup>e</sup> séance plénière, le 2 décembre 2009, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Première Commission<sup>45</sup>, rappelant sa résolution 62/29 du 5 décembre 2007 et ses décisions 62/552 du 11 septembre 2008 et 63/519 du 2 décembre 2008, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-cinquième session la question intitulée « Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement ».

**64/516. Prévention de l'acquisition de matières ou de sources radioactives par des terroristes**

À sa 55<sup>e</sup> séance plénière, le 2 décembre 2009, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Première Commission<sup>45</sup>, rappelant sa résolution 62/46 adoptée à l'unanimité le 5 décembre 2007, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-cinquième session la question intitulée « Prévention de l'acquisition de matières ou de sources radioactives par des terroristes ».

**64/517. Projet de programme de travail et de calendrier de la Première Commission pour 2010**

À sa 55<sup>e</sup> séance plénière, le 2 décembre 2009, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Première Commission<sup>46</sup>, a approuvé le projet de programme de travail et de calendrier de la Commission pour 2010, tel qu'il figure en annexe au rapport de cette dernière<sup>47</sup>.

**64/518. Planification des programmes (Première Commission)**

À sa 55<sup>e</sup> séance plénière, le 2 décembre 2009, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Première Commission<sup>48</sup>.

---

<sup>44</sup> A/64/390, par. 7.

<sup>45</sup> Voir A/64/391, par. 82.

<sup>46</sup> A/64/399, par. 5.

<sup>47</sup> A/64/399.

<sup>48</sup> A/64/400.

**3. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)**

**64/519. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects**

À sa 62<sup>e</sup> séance plénière, le 10 décembre 2009, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)<sup>49</sup>.

**64/520. Augmentation du nombre des membres du Comité de l'information**

À sa 62<sup>e</sup> séance plénière, le 10 décembre 2009, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)<sup>50</sup>, a décidé de porter de cent douze à cent treize le nombre de membres du Comité de l'information et de nommer la Sierra Leone membre du Comité<sup>51</sup>.

**64/521. Question de Gibraltar**

À sa 62<sup>e</sup> séance plénière, le 10 décembre 2009, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)<sup>52</sup>, rappelant sa décision 63/525 du 5 décembre 2008 et les déclarations dont les Gouvernements britannique et espagnol sont convenus à Bruxelles le 27 novembre 1984<sup>53</sup> et à Madrid le 27 octobre 2004, et notant la création, dans le même esprit, du Forum tripartite pour le dialogue sur Gibraltar, distinct du Processus de Bruxelles, aux termes du communiqué commun publié par les Gouvernements britannique, espagnol et de Gibraltar le 16 décembre 2004 :

a) A demandé instamment aux deux gouvernements d'apporter, dans le prolongement de la déclaration du 27 novembre 1984, une solution définitive à la question de Gibraltar à la lumière des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et des principes applicables, et dans l'esprit de la Charte des Nations Unies, tout en tenant compte des intérêts et des aspirations de Gibraltar ;

b) A accueilli avec satisfaction l'heureuse issue de la réunion ministérielle trilatérale du Forum pour le dialogue à Gibraltar, qui a eu lieu le 21 juillet 2009, et la ferme volonté commune que les participants ont affirmée de progresser dans six nouveaux domaines de collaboration.

<sup>49</sup> A/64/407.

<sup>50</sup> A/64/408, par. 13.

<sup>51</sup> En conséquence, le Comité de l'information se compose des cent treize États Membres suivants: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyana, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Liban, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malte, Maroc, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Népal, Niger, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suisse, Suriname, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

<sup>52</sup> A/64/413, par. 23.

<sup>53</sup> A/39/732, annexe.

**64/522. Projet de programme de travail et de calendrier de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) pour la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale**

À sa 62<sup>e</sup> séance plénière, le 10 décembre 2009, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)<sup>54</sup>, a approuvé le projet de programme de travail et de calendrier de la Commission pour la soixante-cinquième session de l'Assemblée, tel qu'il figure en annexe au rapport de cette dernière<sup>55</sup>.

**64/523. Planification des programmes [Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)]**

À sa 62<sup>e</sup> séance plénière, le 10 décembre 2009, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)<sup>56</sup>.

***4. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Deuxième Commission***

**64/511. Dialogue de haut niveau sur le financement du développement**

À sa 49<sup>e</sup> séance plénière, le 20 novembre 2009, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Deuxième Commission<sup>57</sup>, a décidé de reporter la tenue de son quatrième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement initialement prévue les 23 et 24 novembre 2009, étant entendu que les dates exactes devront être arrêtées le 11 décembre 2009 au plus tard.

**64/540. Questions de politique macroéconomique**

À sa 66<sup>e</sup> séance plénière, le 21 décembre 2009, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Deuxième Commission<sup>58</sup>.

**64/541. Mondialisation et interdépendance**

À sa 66<sup>e</sup> séance plénière, le 21 décembre 2009, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Deuxième Commission<sup>59</sup>.

**64/542. Groupes de pays en situation particulière**

À sa 66<sup>e</sup> séance plénière, le 21 décembre 2009, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Deuxième Commission<sup>60</sup>.

---

<sup>54</sup> A/64/414, par. 5.

<sup>55</sup> A/64/414.

<sup>56</sup> A/64/415.

<sup>57</sup> A/64/419, par. 9.

<sup>58</sup> A/64/418.

<sup>59</sup> A/64/422.

<sup>60</sup> A/64/423.

**64/543. Programme de travail de la Deuxième Commission pour la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale**

À sa 66<sup>e</sup> séance plénière, le 21 décembre 2009, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Deuxième Commission<sup>61</sup>, a approuvé le programme de travail de la Commission pour la soixante-cinquième session de l'Assemblée tel qu'il figure ci-après :

- Point 1. Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles
- Point 2. Les technologies de l'information et des communications au service du développement
- Point 3. Questions de politique macroéconomique :
  - a) Commerce international et développement
  - b) Système financier international et développement
  - c) Viabilité de la dette extérieure et développement
- Point 4. Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008
- Point 5. Développement durable :
  - a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
  - b) Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
  - c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes
  - d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
  - e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
  - f) Convention sur la diversité biologique
  - g) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa onzième session extraordinaire
  - h) Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable
  - i) Harmonie avec la nature
- Point 6. Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
- Point 7. Mondialisation et interdépendance :
  - a) Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance

---

<sup>61</sup> A/64/428 et Corr.1, par. 9.

- b) Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption
- c) Migrations internationales et développement

Point 8. Groupes de pays en situation particulière :

- a) Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
- b) Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit

Point 9. Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement :

- a) Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)
- b) Coopération pour le développement industriel

Point 10. Activités opérationnelles de développement : activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

Point 11. Développement agricole et sécurité alimentaire

#### **64/544. Roulement dans l'exercice des fonctions de rapporteur de la Deuxième Commission**

À sa 66<sup>e</sup> séance plénière, le 21 décembre 2009, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Deuxième Commission<sup>62</sup>, a décidé qu'afin de rationaliser davantage ses méthodes de travail pour les prochaines sessions, la Commission s'efforcerait d'élire son rapporteur en se fondant sur l'expérience et la compétence personnelle de l'intéressé(e) et suivant un roulement entre les groupes régionaux, dans l'ordre suivant : États d'Afrique, États d'Asie, États d'Europe orientale, États d'Amérique latine et des Caraïbes et États d'Europe occidentale et autres États.

#### **64/545. Planification des programmes (Deuxième Commission)**

À sa 66<sup>e</sup> séance plénière, le 21 décembre 2009, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Deuxième Commission<sup>63</sup>.

### ***5. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Troisième Commission***

#### **64/529. Situation sociale dans le monde en 2009, vue d'ensemble**

À sa 65<sup>e</sup> séance plénière, le 18 décembre 2009, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission<sup>64</sup>, a pris note de la vue d'ensemble de la situation sociale dans le monde en 2009<sup>65</sup>.

---

<sup>62</sup> A/64/428, par. 9.

<sup>63</sup> A/64/429.

<sup>64</sup> Voir A/64/432, par. 41.

<sup>65</sup> A/64/158 et Corr.1.

**64/530. Célébration du quinzième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing**

À sa 65<sup>e</sup> séance plénière, le 18 décembre 2009, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission<sup>66</sup>, rappelant la résolution 2006/9 du Conseil économique et social en date du 25 juillet 2006, dans laquelle celui-ci a notamment décidé qu'à sa cinquante-troisième session, la Commission de la condition de la femme envisagerait la possibilité de procéder en 2010 à un examen et à une évaluation de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing<sup>67</sup> et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle »<sup>68</sup>, prenant note de la résolution 53/1<sup>69</sup> de la Commission, dans laquelle celle-ci a décidé d'examiner, à sa cinquante-quatrième session, l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing ainsi que des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée, en mettant l'accent sur le partage de données d'expérience et de pratiques optimales, afin de surmonter les obstacles qui perdurent et les problèmes nouveaux, y compris ceux liés à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et notant que, dans la même résolution, la Commission a décidé de célébrer le quinzième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et recommandé à ce propos, par l'intermédiaire du Conseil, que l'Assemblée tienne une réunion commémorative en mars 2010, durant la cinquante-quatrième session de la Commission, a décidé de tenir une réunion en l'honneur du quinzième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing pendant la cinquante-quatrième session de la Commission de la condition de la femme.

**64/531. Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la question de la promotion de la femme**

À sa 65<sup>e</sup> séance plénière, le 18 décembre 2009, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission<sup>66</sup>, a pris note des documents ci-après, présentés au titre du point intitulé « Promotion de la femme » :

- a) Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sur les travaux de ses quarante-deuxième et quarante-troisième sessions<sup>70</sup> ;
- b) Note du Secrétaire général transmettant le rapport sur les activités futures de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme<sup>71</sup> ;
- c) Note du Secrétaire général transmettant le rapport sur les activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme<sup>72</sup>.

**64/532. Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la question de la promotion et de la protection des droits de l'enfant**

À sa 65<sup>e</sup> séance plénière, le 18 décembre 2009, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission<sup>73</sup>, a pris note des documents ci-après, présentés au titre du point intitulé « Promotion et protection des droits de l'enfant » :

- a) Rapport du Secrétaire général sur les petites filles<sup>74</sup> ;

---

<sup>66</sup> Voir A/64/433, par. 31.

<sup>67</sup> *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), chap. I, résolution 1, annexes I et II.

<sup>68</sup> Résolutions S-23/2, annexe, et S-23/3, annexe.

<sup>69</sup> Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2009, Supplément n° 7* (E/2009/27), chap. I, sect. E.

<sup>70</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 38* (A/64/38).

<sup>71</sup> A/64/79-E/2009/74.

<sup>72</sup> A/64/164 et Corr.1.

<sup>73</sup> Voir A/64/435 et Corr.1, par. 20.

<sup>74</sup> A/64/315.

b) Note du Secrétariat sur la nomination de la Représentante spéciale du Secrétaire général sur la violence à l'encontre des enfants<sup>75</sup>.

**64/533. Situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des peuples autochtones**

À sa 65<sup>e</sup> séance plénière, le 18 décembre 2009, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission<sup>76</sup>, a pris note du rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des peuples autochtones<sup>77</sup>.

**64/534. Adoption du document final de la Conférence d'examen de Durban**

À sa 65<sup>e</sup> séance plénière, le 18 décembre 2009, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission<sup>78</sup>, accueillant avec satisfaction le document final de la Conférence d'examen de Durban<sup>79</sup>, tenue à Genève du 20 au 24 avril 2009, dans le cadre de ses travaux, conformément à sa résolution 61/149 du 19 décembre 2006 :

a) A décidé de faire sien le document final de la Conférence;

b) A décidé également de mettre en œuvre les dispositions contenues dans le document final de la Conférence dans le cadre plus général de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban<sup>80</sup>.

**64/535. Rapport du Secrétaire général sur les efforts déployés au niveau mondial pour éliminer totalement le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et pour assurer la mise en œuvre intégrale et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban**

À sa 65<sup>e</sup> séance plénière, le 18 décembre 2009, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission<sup>81</sup>, a pris acte du rapport du Secrétaire général sur les efforts déployés au niveau mondial pour éliminer totalement le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et pour assurer la mise en œuvre intégrale et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban<sup>81</sup>.

**64/536. Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la question de la promotion et de la protection des droits de l'homme**

À sa 65<sup>e</sup> séance plénière, le 18 décembre 2009, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission<sup>82</sup>, a pris note des documents ci-après présentés au titre du point intitulé « Promotion et protection des droits de l'homme » :

**Au titre de l'alinéa a :**

a) Rapport du Comité contre la torture sur ses quarante et unième et quarante-deuxième sessions<sup>83</sup>;

---

<sup>75</sup> A/64/182-E/2009/110.

<sup>76</sup> Voir A/64/436, par. 7.

<sup>77</sup> Voir A/64/338.

<sup>78</sup> A/64/437, par. 27.

<sup>79</sup> Voir A/CONF.211/8.

<sup>80</sup> Voir A/CONF.189/12 et Corr.1, chap. I.

<sup>81</sup> A/64/309.

<sup>82</sup> A/64/439, par. 5.

<sup>83</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 44 (A/64/44).*

b) Rapport du Secrétaire général sur le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture<sup>84</sup> ;

c) Rapport du Secrétaire général sur l'état du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage<sup>85</sup> ;

d) Rapport de la Haut-commissaire de Nations Unies aux droits de l'homme sur la répartition géographique équitable dans la composition des organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme<sup>86</sup> ;

e) Note du Secrétaire général transmettant le rapport des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme sur les travaux de leur vingt et unième session<sup>87</sup>.

**Au titre de l'alinéa b :**

a) Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de l'action de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme par la promotion de la coopération internationale et importance de la non-sélectivité, de l'impartialité et de l'objectivité<sup>88</sup> ;

b) Rapport du Secrétaire général sur la protection des migrants<sup>89</sup> ;

c) Rapport du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises<sup>90</sup> ;

d) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats<sup>91</sup> ;

e) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires<sup>92</sup> ;

f) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans le cadre de la lutte antiterroriste<sup>93</sup> ;

g) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants<sup>94</sup> ;

h) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant ainsi que sur le droit à la non-discrimination à cet égard<sup>95</sup> ;

i) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible<sup>96</sup> ;

---

<sup>84</sup> A/64/264.

<sup>85</sup> A/64/306 et Corr.1.

<sup>86</sup> A/64/212.

<sup>87</sup> A/64/276.

<sup>88</sup> A/64/175.

<sup>89</sup> A/64/188.

<sup>90</sup> A/64/216.

<sup>91</sup> A/64/181.

<sup>92</sup> A/64/187.

<sup>93</sup> A/64/211 et Corr.1.

<sup>94</sup> A/64/213 et Corr.1.

<sup>95</sup> A/64/255.

<sup>96</sup> A/64/272.



j) Note du Secrétaire général transmettant le rapport intérimaire du Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation<sup>97</sup> ;

k) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'experte indépendante sur la question des droits de l'homme et de l'extrême pauvreté<sup>98</sup> ;

l) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'expert indépendant sur les effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes des États sur le plein exercice de tous les droits de l'homme, particulièrement des droits économiques, sociaux et culturels<sup>99</sup>.

**Au titre de l'alinéa d :**

Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme<sup>100</sup>.

**64/537. Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne**

À sa 65<sup>e</sup> séance plénière, le 18 décembre 2009, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Troisième Commission<sup>101</sup>.

**64/538. Programme de travail de la Troisième Commission pour la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale**

À sa 65<sup>e</sup> séance plénière, le 18 décembre 2009, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission<sup>102</sup>, a approuvé le programme de travail de la Commission pour la soixante-cinquième session de l'Assemblée, qui est reproduit ci-après :

Point 1. Développement social :

- a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille
- c) Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
- d) Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous

Point 2. Prévention du crime et justice pénale

Point 3. Contrôle international des drogues

Point 4. Promotion de la femme :

- a) Promotion de la femme
- b) Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale

---

<sup>97</sup> A/64/273.

<sup>98</sup> A/64/279.

<sup>99</sup> A/64/289 et Corr.1.

<sup>100</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 36 (A/64/36).

<sup>101</sup> A/64/439/Add.4.

<sup>102</sup> Voir A/64/442, par. 4.

- Point 5. Promotion et protection des droits de l'enfant :
- a) Promotion et protection des droits de l'enfant
  - b) Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants
- Point 6. Questions autochtones :
- a) Questions autochtones
  - b) Deuxième Décennie internationale des peuples autochtones
- Point 7. Promotion et protection des droits de l'homme :
- a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme
  - b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales
  - c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux
  - d) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne
- Point 8. Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée :
- a) Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée
  - b) Mise en œuvre intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban
- Point 9. Droit des peuples à l'autodétermination
- Point 10. Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires
- Point 11. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

**64/539. Planification des programmes (Troisième Commission)**

À sa 65<sup>e</sup> séance plénière, le 18 décembre 2009, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Troisième Commission<sup>103</sup>.

***6. Décisions adoptées sur la base des rapports  
de la Cinquième Commission***

**64/546. Règlement provisoire du personnel**

À sa 67<sup>e</sup> séance plénière, le 22 décembre 2009, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission<sup>104</sup>, a décidé que le Règlement du personnel, mentionné dans le rapport du Secrétaire général<sup>105</sup>, demeurerait provisoire jusqu'à ce qu'elle le réexamine à sa soixante-cinquième session.

---

<sup>103</sup> A/64/443.

<sup>104</sup> A/64/550, par. 8.

<sup>105</sup> A/64/230.

**64/547. Bureau des Nations Unies pour les partenariats**

À sa 68<sup>e</sup> séance plénière, le 24 décembre 2009, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission<sup>106</sup>, a pris acte du rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour les partenariats<sup>107</sup>.

**64/548. Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure**

À sa 68<sup>e</sup> séance plénière, le 24 décembre 2009, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission<sup>108</sup> :

**Section A**

A décidé de reporter à la première partie de la reprise de sa soixante-quatrième session l'examen des points ci-après de l'ordre du jour et des documents qui s'y rapportent :

*Point 130*

*Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies*

Rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sur ses activités pour la période allant du 1<sup>er</sup> août 2008 au 31 juillet 2009<sup>109</sup>

*Point 132*

*Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011*

Rapport du Secrétaire général sur sa latitude budgétaire relative<sup>110</sup>

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la latitude budgétaire relative du Secrétaire général<sup>111</sup>

*Point 141*

*Examen de l'application des résolutions 48/218 B, 54/244 et 59/272 de l'Assemblée générale*

**Section B**

A décidé de reporter à sa soixante-cinquième session l'examen des documents suivants :

*Point 130*

*Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies*

Rapport détaillé du Secrétaire général sur les activités d'achat de l'Organisation des Nations Unies<sup>112</sup>

Rapport détaillé du Secrétaire général sur les dispositions relatives à la gouvernance des achats au sein de l'Organisation des Nations Unies<sup>113</sup>

Rapport détaillé du Secrétaire général sur les pratiques responsables en matière d'achat<sup>114</sup>

---

<sup>106</sup> A/64/548/Add.1, par. 35.

<sup>107</sup> A/64/91.

<sup>108</sup> A/64/596, par. 6.

<sup>109</sup> A/64/288.

<sup>110</sup> A/64/562.

<sup>111</sup> A/64/7/Add.18.

<sup>112</sup> A/64/284.

<sup>113</sup> A/64/284/Add.1.

<sup>114</sup> A/64/284/Add.2.

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le rapport détaillé du Secrétaire général sur les activités d'achat de l'Organisation des Nations Unies<sup>115</sup>

Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit de la gestion des achats au Secrétariat<sup>116</sup>

*Point 137*

*Gestion des ressources humaines*

Rapport du Secrétaire général sur la composition du Secrétariat<sup>117</sup>

Rapport du Secrétaire général sur l'application de l'engagement continu<sup>118</sup>

Rapport du Secrétaire général sur la pratique suivie par le Secrétaire général en matière disciplinaire et dans les cas de comportement délictueux : période du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009<sup>119</sup>

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau de la déontologie<sup>120</sup>

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la gestion des ressources humaines<sup>121</sup>

## ***7. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Sixième Commission***

### **64/525. Programme de travail provisoire de la Sixième Commission pour la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale**

À sa 64<sup>e</sup> séance plénière, le 16 décembre 2009, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Sixième Commission<sup>122</sup>, a pris note du fait que la Commission avait décidé d'adopter le programme de travail provisoire ci-après, tel que proposé par le Bureau, pour la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale :

#### **Programme de travail provisoire**

4 octobre	Organisation des travaux de la Sixième Commission Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies
5 et 6 octobre	Mesures visant à éliminer le terrorisme international
8 octobre	Responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies

---

<sup>115</sup> A/64/501.

<sup>116</sup> A/64/369.

<sup>117</sup> A/64/352.

<sup>118</sup> A/64/267.

<sup>119</sup> A/64/269.

<sup>120</sup> A/64/316.

<sup>121</sup> A/64/518.

<sup>122</sup> A/64/461, par. 7.

11 octobre	Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa quarante-troisième session
12 octobre	L'état de droit aux niveaux national et international
12 et 13 octobre	Portée et application du principe de compétence universelle
13 et 15 octobre	État des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés  Examen de mesures efficaces visant à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires
18 octobre	Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation
19 octobre	Responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite
20 octobre	Protection diplomatique  Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international
21 et 22 octobre	Examen des questions de la prévention des dommages transfrontières résultant d'activités dangereuses et de la répartition des pertes consécutives à de tels dommages
25 octobre-3 novembre	Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa soixante-deuxième session
11 novembre	Rapport du Comité des relations avec le pays hôte  Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale  Planification des programmes  Élection des bureaux des grandes commissions
7 et 14 octobre et 4 novembre	Journées réservées

### **64/526. Planification des programmes (Sixième Commission)**

À sa 64<sup>e</sup> séance plénière, le 16 décembre 2009, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Sixième Commission<sup>123</sup>.

### **64/527. Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies**

À sa 64<sup>e</sup> séance plénière, le 16 décembre 2009, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Sixième Commission<sup>124</sup>, a décidé que l'examen des aspects juridiques encore en suspens de la question intitulée « Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies » se poursuivrait à sa soixante-cinquième session dans le cadre d'un groupe de travail de la Sixième Commission, à la lumière des délibérations qu'y auront consacrées les Cinquième et Sixième Commissions, de ses décisions antérieures et de celles qu'elle pourrait prendre à sa soixante-quatrième session. Elle a décidé également d'inscrire à l'ordre du jour

---

<sup>123</sup> A/64/462.

<sup>124</sup> A/64/454, par. 12.

provisoire de sa soixante-cinquième session la question intitulée « Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies ».

**64/528. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Conseil des présidents de l'Assemblée générale**

À sa 64<sup>e</sup> séance plénière, le 16 décembre 2009, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Sixième Commission<sup>125</sup>.

---

<sup>125</sup> A/64/568.

## Annexe

### Répertoire des décisions

<i>Numéro de décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Séance plénière</i>	<i>Date d'adoption</i>	<i>Page</i>
64/401.	Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs	3, a	1 <sup>re</sup>	15 septembre 2009	4
64/402.	Élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité	110, a	20 <sup>e</sup>	15 octobre 2009	4
64/403.	Élection de dix-huit membres du Conseil économique et social	110, b	25 <sup>e</sup>	26 octobre 2009	4
64/404.	Élection de sept membres du Comité du programme et de la coordination	111, a	35 <sup>e</sup>	3 novembre 2009	5
64/405.	Élection de trente membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	111, c	35 <sup>e</sup>	3 novembre 2009	5
64/406.	Élection de vingt-neuf membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement	111, e	35 <sup>e</sup>	3 novembre 2009	6
64/407.	Nomination de membres du Comité des conférences	112, f	35 <sup>e</sup>	3 novembre 2009	7
64/408.	Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	112, a	48 <sup>e</sup>	19 novembre 2009	7
64/409.	Nomination de membres du Comité des contributions	112, b	48 <sup>e</sup>	19 novembre 2009	8
64/410.	Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements	112, c	48 <sup>e</sup>	19 novembre 2009	8
64/411.	Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes	112, d	48 <sup>e</sup>	19 novembre 2009	9
64/412.	Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale	112, e	48 <sup>e</sup>	19 novembre 2009	9
64/413.	Nomination de membres du Comité consultatif du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme	112, h	67 <sup>e</sup>	22 décembre 2009	10
64/414.	Élection de deux membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix	111, g	67 <sup>e</sup>	22 décembre 2009	10
64/415.	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994	127	68 <sup>e</sup>	23 décembre 2009	11
64/416.	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991	128	68 <sup>e</sup>	23 décembre 2009	11
64/501.	Réunions d'organes subsidiaires durant la partie principale de la soixante-quatrième session	7	1 <sup>re</sup> 26 <sup>e</sup>	15 septembre 2009 27 octobre 2009	13

**Annexe – Répertoire des décisions**

<i>Numéro de décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Séance plénière</i>	<i>Date d'adoption</i>	<i>Page</i>
64/502.	Organisation de la soixante-quatrième session	7	2 <sup>e</sup> 8 <sup>e</sup> 17 <sup>e</sup> 38 <sup>e</sup> 49 <sup>e</sup> 52 <sup>e</sup> 57 <sup>e</sup> 61 <sup>e</sup> 63 <sup>e</sup> 66 <sup>e</sup> 67 <sup>e</sup>	18 septembre 2009 25 septembre 2009 12 octobre 2009 5 novembre 2009 20 novembre 2009 1 <sup>er</sup> décembre 2009 4 décembre 2009 10 décembre 2009 11 décembre 2009 21 décembre 2009 22 décembre 2009	13
64/503.	Adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour	7	2 <sup>e</sup> 52 <sup>e</sup> 66 <sup>e</sup>	18 septembre 2009 1 <sup>er</sup> décembre 2009 21 décembre 2009	14
64/504.	Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation	107	15 <sup>e</sup>	6 octobre 2009	15
64/505.	Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994	73	16 <sup>e</sup>	8 octobre 2009	15
64/506.	Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991	74	16 <sup>e</sup>	8 octobre 2009	16
64/507.	Rapport du Conseil des droits de l'homme sur sa douzième session extraordinaire	7	27 <sup>e</sup>	28 octobre 2009	16
64/508.	Rapport de la Cour internationale de Justice	72	30 <sup>e</sup>	29 octobre 2009	16
64/509.	Communication faite par le Secrétaire général en application du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies	109	43 <sup>e</sup>	12 novembre 2009	16
64/510.	Rapport du Conseil de sécurité	9	46 <sup>e</sup>	13 novembre 2009	16
64/511.	Dialogue de haut niveau sur le financement du développement	52	49 <sup>e</sup>	20 novembre 2009	23
64/512.	La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine	89	55 <sup>e</sup>	2 décembre 2009	20
64/513.	Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale	90	55 <sup>e</sup>	2 décembre 2009	20
64/514.	Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement	95	55 <sup>e</sup>	2 décembre 2009	21
64/515.	Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement	96, <i>aa</i>	55 <sup>e</sup>	2 décembre 2009	21
64/516.	Prévention de l'acquisition de matières ou de sources radioactives par des terroristes	96, <i>e</i>	55 <sup>e</sup>	2 décembre 2009	21



**Annexe – Répertoire des décisions**

<i>Numéro de décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Séance plénière</i>	<i>Date d'adoption</i>	<i>Page</i>
64/517.	Projet de programme de travail et de calendrier de la Première Commission pour 2010	118	55 <sup>e</sup>	2 décembre 2009	21
64/518.	Planification des programmes (Première Commission)	133	55 <sup>e</sup>	2 décembre 2009	21
64/519.	Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects	33	62 <sup>e</sup>	10 décembre 2009	22
64/520.	Augmentation du nombre des membres du Comité de l'information	34	62 <sup>e</sup>	10 décembre 2009	22
64/521.	Question de Gibraltar	39	62 <sup>e</sup>	10 décembre 2009	22
64/522.	Projet de programme de travail et de calendrier de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) pour la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale	118	62 <sup>e</sup>	10 décembre 2009	23
64/523.	Planification des programmes [Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)]	133	62 <sup>e</sup>	10 décembre 2009	23
64/524.	Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies	117	62 <sup>e</sup>	10 décembre 2009	16
64/525.	Programme de travail provisoire de la Sixième Commission pour la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale	118	64 <sup>e</sup>	16 décembre 2009	32
64/526.	Planification des programmes (Sixième Commission)	133	64 <sup>e</sup>	16 décembre 2009	33
64/527.	Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies	142	64 <sup>e</sup>	16 décembre 2009	33
64/528.	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Conseil des présidents de l'Assemblée générale	171	64 <sup>e</sup>	16 décembre 2009	34
64/529.	Situation sociale dans le monde en 2009, vue d'ensemble	61, <i>a</i>	65 <sup>e</sup>	18 décembre 2009	25
64/530.	Célébration du quinzième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing	62	65 <sup>e</sup>	18 décembre 2009	26
64/531.	Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la question de la promotion de la femme	62	65 <sup>e</sup>	18 décembre 2009	26
64/532.	Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la question de la promotion et de la protection des droits de l'enfant	65	65 <sup>e</sup>	18 décembre 2009	26
64/533.	Situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des peuples autochtones	66	65 <sup>e</sup>	18 décembre 2009	27
64/534.	Adoption du document final de la Conférence d'examen de Durban	67, <i>b</i>	65 <sup>e</sup>	18 décembre 2009	27
64/535.	Rapport du Secrétaire général sur les efforts déployés au niveau mondial pour éliminer totalement le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et pour assurer la mise en œuvre intégrale et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban	67, <i>b</i>	65 <sup>e</sup>	18 décembre 2009	27

**Annexe – Répertoire des décisions**

---

<i>Numéro de décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Séance plénière</i>	<i>Date d'adoption</i>	<i>Page</i>
64/536.	Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la question de la promotion et de la protection des droits de l'homme	69	65 <sup>e</sup>	18 décembre 2009	27
64/537.	Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne	69, d	65 <sup>e</sup>	18 décembre 2009	29
64/538.	Programme de travail de la Troisième Commission pour la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale	118	65 <sup>e</sup>	18 décembre 2009	29
64/539.	Planification des programmes (Troisième Commission)	133	65 <sup>e</sup>	18 décembre 2009	30
64/540.	Questions de politique macroéconomique	51	66 <sup>e</sup>	21 décembre 2009	23
64/541.	Mondialisation et interdépendance	55	66 <sup>e</sup>	21 décembre 2009	23
64/542.	Groupes de pays en situation particulière	56	66 <sup>e</sup>	21 décembre 2009	23
64/543.	Programme de travail de la Deuxième Commission pour la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale	118	66 <sup>e</sup>	21 décembre 2009	24
64/544.	Roulement dans l'exercice des fonctions de rapporteur de la Deuxième Commission	118	66 <sup>e</sup>	21 décembre 2009	25
64/545.	Planification des programmes (Deuxième Commission)	133	66 <sup>e</sup>	21 décembre 2009	25
64/546.	Règlement provisoire du personnel	137	67 <sup>e</sup>	22 décembre 2009	30
64/547.	Bureau des Nations Unies pour les partenariats	132	68 <sup>e</sup>	24 décembre 2009	31
64/548.	Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure	130	68 <sup>e</sup>	24 décembre 2009	31
64/549.	Points de l'ordre du jour que l'Assemblée générale doit encore examiner à sa soixante-quatrième session	7	68 <sup>e</sup>	24 décembre 2009	16